



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le  
ID : 034-253401822-20230413-20230413-DE

Séance du 13 avril 2023

Date de la convocation : 04 avril 2023

Date d'affichage convocation : 04 avril 2023

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	18
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le jeudi 13 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2023-04-13

Objet de la délibération :

**Participation des  
intercommunalités aux frais  
de fonctionnement du  
Syndicat pour 2023**

**Présents :**

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice,

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LEVAUX Marie, LIBES Pierre

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, GRAS Philippe, ROUSSEAU Antoine,

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain,

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier,

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

**Avaient donné procuration :** ANTOINE Pierre à SENET Laurent, BERNARD Claude à PENIN Olivier, MARTINEZ Pierre à THEROND Alain

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

Chaque année, le Comité syndical est amené à se prononcer sur le montant de la participation des groupements membres aux frais de fonctionnement du Syndicat. Cette participation s'exprime en euros par habitant INSEE.

Afin de permettre au Syndicat de mettre en œuvre ses projets pour l'année à venir, il est proposé de voter un montant de 3.16 €/habitant pour l'année 2023, produisant la répartition suivante :

- CC du Grand Pic Saint Loup : 160 818,72 € ;
- CC du Pays de Sommières : 76 737,44 € ;
- CC du Pays de Lunel : 162 945,40 € ;
- CC Terre de Camargue : 65 453,08 € ;
- Pays de l'Or Agglomération : 143 429,24 € ;
- CC Rhony-Vistre-Vidourle : 87 879,60 €

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- De fixer les participations au fonctionnement du Syndicat pour l'année 2023 à 697 263.48 € pour les groupements membres selon la répartition ci-dessus ;
- De prévoir et inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

Fait à Lunel-Viel le 13 avril 2023,

Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET

Le Président,  
Fabrice FENOY

